

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Grand Cahors
CONCERTATION DIAGNOSTIC AGRICOLE

QUESTIONNAIRE

à remplir par les agriculteurs-exploitants en activité sur le territoire du Grand Cahors

Dans le cadre de l'élaboration du PLUI du Grand Cahors, une attention particulière est portée à l'activité agricole. C'est pourquoi un diagnostic agricole est réalisé en concertation avec les acteurs de la profession agricole. Ce diagnostic permettra de mettre en évidence les caractéristiques agricoles, les atouts, faiblesses et enjeux de ce secteur d'activité, de manière à mieux prendre en compte les réalités agricoles dans le PLUI du Grand Cahors.

Le présent questionnaire vise à construire un diagnostic fiable en s'appuyant sur la connaissance des exploitants agricoles.

Confidentialité des données – Respect du RGPD

I. LE SIEGE D'EXPLOITATION

Nom ou Raison sociale :

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Activité principale de l'exploitation : Elevage Cultures Autre

II. PERENNITE ET VIABILITE DE L'EXPLOITATION

Âge du chef d'exploitation :

Avez-vous déjà réfléchi à la transmission de votre exploitation ? Oui Non

Si oui, dans quel délai ?

Avez-vous un potentiel repreneur ? Oui Non

Pensez-vous que votre exploitation soit transmissible, dans l'état actuel ? Oui Non

Pour quelle(s) raison(s) ?

.....
.....
.....

III. LES BATIMENTS AGRICOLES ET EQUIPEMENTS EN PROJET

Avez-vous des projets de développement ou de diversification de votre activité, dans les 5 ans à venir ?

Oui Non

Si oui, lesquels ? :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Si ces projets nécessitent de nouvelles constructions et/ou équipements, lesquels et sur quelles parcelles :

- Bâtiments d'élevage soumis au Règlement Sanitaire Départemental (RSD)
- Bâtiments d'élevage soumis Installation Classée pour l'Environnement (ICPE)
- Bâtiments de stockage de matériel
- Bâtiments de stockage de fourrage
- Bâtiments de vente directe
- Bâtiments de transformation
- Serres
- Hébergements touristiques / gîtes / meublés, ...
- Autres :

Préciser impérativement, pour chaque type de construction et/ou d'équipement, les références cadastrales du lieu du projet (ou joindre un extrait de plan cadastral).

Questionnaire à retourner :

➔ **à la mairie concernée**

➔ **ou à l'adresse suivante :** Communauté d'agglomération du Grand Cahors
Service Planification - BP 80281 - 46005 CAHORS – CEDEX 9

Le service planification du Grand Cahors est à votre disposition pour toute information : 05 65 20 88 90.

Confidentialité des données - Respect du RGPD

Vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données (cf. cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits). Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) par voie électronique : dpo@grandcahors.fr ou par courrier postal : Grand Cahors – Le délégué à la protection des données - 72 rue Wilson - 46000 Cahors.